

## COMITE NATIONAL DE L'EAU

-----

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

-----

### AVIS SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

-----

#### DELIBERATION N° 2009-13

Le Comité national de l'eau, ayant pris connaissance du rapport présenté par M. Marcovitch président délégué du comité consultatif sur le prix et la qualité des services,

Vu l'article L 213-1 alinéa 4 du Code de l'Environnement, qui confie au CNE la mission de donner, sur proposition d'un comité consultatif constitué en son sein, son avis sur « le prix de l'eau facturé aux usagers et la qualité des services publics de distribution d'eau et d'assainissement »,

Considérant que durant l'année 2009 , le comité consultatif s'est réuni à deux reprises et a initié son travail par le suivi du projet d'observatoire sur le prix et la performance des services d'eau et d'assainissement,<sup>1</sup>

Considérant l'année 2009 comme fondamentale dans la mise en place de l'observatoire notamment grâce à la mobilisation de l'ONEMA, des opérateurs publics et privés, des associations d'élus et de consommateurs et des services de l'Etat, et considérant les enjeux de l'observatoire en 2010 tout aussi essentiels pour lui permettre de remplir pleinement ses missions auprès des collectivités et des usagers des services d'eau et d'assainissement,

#### **FAIT PART**

**de sa satisfaction à propos de l'ouverture au grand public de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))** le 18 novembre dernier, à l'occasion du salon des maires.

Cet observatoire repose sur une consolidation au niveau national des indicateurs prévus le décret n°2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement qui identifient des indicateurs de performance et les éléments à fournir en fonction de la taille du service.

#### **NOTE**

**les ambitions pour l'observatoire formulées par la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie** lors du salon des maires, de permettre à 80% des français d'accéder en ligne aux données de leur service d'eau et d'assainissement d'ici 2011 et à l'ensemble des Français d'ici 2013.

---

<sup>1</sup> La mise en place de cet observatoire a été confié à l'ONEMA par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

## **RAPPELLE**

**que l'ouverture en ligne de l'observatoire ne constitue toutefois qu'une première étape dans la mise en place d'un observatoire.** Le site tel qu'il apparaît aujourd'hui fournit des éléments de compréhension sur le fonctionnement des services publics destinés au grand public. A ce jour la comparaison des services entre eux est encore à l'état d'ébauche. Les comparaisons entre service sont délicates tant le nombre de paramètres permettant de caractériser un service d'eau ou d'assainissement sont nombreux. Pour rendre ces comparaisons pertinentes, il importe de disposer d'une typologie des services permettant de regrouper les collectivités présentant des caractéristiques communes fortes.

## **SOULIGNE**

**que la qualité des services d'eau et d'assainissement doit être jugée au regard de données objectives fournies par des indicateurs de performance.**

Le CNE souhaite que l'observatoire constitue à terme un outil au service de la performance des collectivités locales en leur offrant la possibilité de se comparer avec d'autres services et de disposer d'un suivi pluriannuel de la performance de leur service.

## **A PRIS CONNAISSANCE**

**avec intérêt de la mise en place d'un descriptif des services** qui identifie, pour la première fois et de façon exhaustive, les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement au niveau national. Ce travail de recensement essentiel n'est toutefois pas totalement achevé pour les services d'assainissement non collectif et se poursuivra en 2010.

## **SOULIGNE**

**par conséquent la nécessité de disposer en 2010 :**

- a. **d'un maximum de données de collectivités** pour élaborer des synthèses représentatives. Un des objectifs de l'observatoire en 2010 est de disposer de toutes les données des collectivités de plus de 2 000 habitants pour l'eau potable et de plus de 3 500 habitants pour l'assainissement collectif.
- b. **de typologies des services** en veillant à ce que ces typologies soient lisibles et compréhensibles pour les collectivités et les usagers.

## **ATTIRE L'ATTENTION**

**sur la nécessité de disposer de synthèses représentatives** avant de les rendre accessibles sur le site de l'observatoire. Il demande au comité consultatif de veiller particulièrement à l'élaboration des synthèses des indicateurs élaborés à partir des typologies des services.

*Certifié conforme par la directrice de l'eau et de la biodiversité  
Chargée du secrétariat du Comité national de l'eau*